

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN****Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 19 juin 2019**

M. ROBERT : Nous avons deux rapports d'activité à examiner en préambule et quand tout le monde sera installé on pourra passer la parole à Michel DENEUX pour présenter le rapport de Territoires 62, comme on a l'habitude de le faire dans ces séances, donc avant d'examiner les délibérations et les différents points à l'ordre du jour. Monsieur DENEUX, on vous écoute, vous avez une dizaine de minutes comme d'habitude.

M. DENEUX : Je ne dépasserai pas beaucoup, merci Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Pour la 3<sup>ème</sup> fois je vais venir présenter le rapport d'activité de Territoires 62, et comme on essaye de tout le temps s'améliorer un petit peu, on a préparé un film, ça m'évitera de dépasser le timing qui m'a été accordé. Pour autant avant, puisque les rapports d'activité arrivent tout le temps au milieu de l'année, il s'est déjà passé quelque temps, je vais quand même faire un petit point sur 2019 si vous le permettez. Donc 2019, c'est la première année de notre PMT, PMT c'est le Plan à Moyen Terme, c'est-à-dire comment on a traduit le modèle économique de la SEM dans le déroulement de nos opérations, du développement, etc... Le PMT est prévu pour 2019-2021, c'est comme modèle économique un endettement de la société qui est stabilisé autour de 50/55 millions d'euros, pour mémoire on était à 148 en 2012. C'est une cinquantaine de personnes et des charges et des produits équilibrés autour de 5 000 000 € avec un résultat d'exploitation positif d'environ 200 000 € par an. Donc ça c'est le modèle, le cap, la trajectoire qu'on s'est fixé. C'est conforme à ce qui vous avait été exposé l'année dernière et qui avait été imaginé en 2016. Ce PMT a été approuvé par tous les partenaires bancaires de Territoires 62 et évidemment par son Conseil d'Administration. Donc aujourd'hui, à mi année, on est à 44 000 000 € d'endettement, donc moins que le réservoir qu'on s'était fixé, essentiellement parce qu'on continue de rembourser mais que nos nouveaux financements ne se mettent pas encore en place. Les partenaires bancaires, notamment les nouveaux partenaires bancaires, ce qui reviennent au tour de table ont attendu que nos comptes soient approuvés, ils l'ont été par l'Assemblée Générale du 29 avril, pour passer dans leurs différents comités donc ça prend du temps. On est dans la dernière ligne droite, on aura des réponses qu'on espère évidemment favorables dans les prochains jours ou les prochaines semaines. J'avoue que j'avais imaginé que ça irait plus vite, on se trouve donc par endroit un petit peu en difficulté parce que ça ne démarre pas les travaux, cela n'est pas trop grave parce que c'est une question de semaines. Et évidemment si ça tardait c'est aussi le résultat de l'année, puisque comme on vit des flux, c'est le résultat de l'année qui pourrait être final, évidemment puisqu'il est impératif que le résultat soit positif, vous vous souvenez, les banques demandaient qu'il y ait un deuxième résultat positif pour pouvoir nous reprêter, puis après ils ont demandé qu'il y ait un troisième résultat. On a fait ce troisième résultat donc on est en droit d'espérer que nos dossiers soient étudiés et aient des avis favorables pour qu'on puisse continuer. Le petit film qui va être projeté c'est le rapport d'activité, celui qui a été présenté au Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale, on a fait un petit film pour pouvoir le diffuser le plus largement possible dans toutes les collectivités sur lesquelles on intervient de façon à faire savoir un petit peu mieux que je peux le faire à l'oral, je n'ai jamais été un grand orateur de ce qu'on fait et où on en est. Je serai là à la fin pour répondre à vos questions mais surtout pour réaffirmer, c'est la conclusion du petit film, que les équipes de Territoires 62 sont mobilisées à 150 % pour faire aboutir les projets. Je vais envoyer le petit film si vous le voulez.

(Diffusion de la vidéo.)

M. ROBERT : On a dépassé un peu les 10 minutes mais vous avez la totalité du bilan d'activité de Territoires 62. Y-a-t-il des questions qui n'auraient pas trouvé réponse dans le film ? Non ? C'est bon, le film était bien complet alors. Merci beaucoup.

M. DENEUX : Merci. Bonne soirée. Bon courage.

M. ROBERT : Allez, on enchaîne avec Jean-Marie PETITPRE pour le Stade Couvert.

M. PETITPRE : Bonjour à tous. Donc vous avez eu les éléments sur papier parce que je n'ai pas fait de film concernant le Stade Couvert. Donc sur les deux entités, qui sont le syndicat mixte et la régie de gestion du stade, les résultats ont été très bons sur l'exercice 2018 et ceci a permis d'envisager

pour l'exercice 2019 une légère baisse de la participation des collectivités à hauteur de 2 % dans un premier temps et par la suite, en même temps, nous avons pu prendre en charge à la demande des élus, prendre en charge sur fonds propres les différentes grosses manifestations qui se sont déroulées au stade. Donc ce qui permet à chacune des collectivités de ne pas être sollicitées à nouveau pour chaque manifestation, donc c'est un bon pas en avant qui va se poursuivre sur l'exercice suivant et quant au niveau des manifestations, l'exercice 2018 était le premier en année pleine, donc avec une évolution bien entendu de tout ce qui a pu s'y passer tant au niveau de l'hébergement que des nombreux séminaires, salons, etc et manifestations sportives avec une prolongation sur 2019 de grands événements à dominantes sportives. Ce qui avait été demandé à l'origine c'est une priorisation sur le sport et sans écarter pour autant les activités culturelles type concert. Et on a pu réaliser une première, qui était une première mondiale, avec un triathlon en salle, avec la construction d'une piscine dans le stade et donc course, natation et vélo dans la même entité. Le meeting d'athlétisme va retrouver une date internationale et donc il redevient mondial à partir de 2020, ce qui est quelque chose d'extrêmement important parce que ça a toujours été l'évènement phare de l'Aréna et qui a permis aussi de faire connaître l'ensemble de l'Agglomération et de la Région au niveau international. Donc toutes les choses vont dans le bon sens et il y a dès début 2019 les championnats d'Europe de badminton, ensuite le meeting international, ensuite il y a à nouveau le triathlon international au travers d'une coupe d'Europe et après les championnats de France de gymnastique et des concerts entre deux, voilà. Donc l'activité reprend sainement et sur des bases financières solides.

M. ROBERT : Parfait. C'est ce qu'on voulait entendre justement que tout était reparti et que c'était sur des bons rails. C'est aussi une suite logique par rapport à la réouverture. Y-a-t-il des questions ? Non ? Peut-être demander à André dans ce cas-là par rapport aux deux délibérations...

M. KUCHCINSKI : Donc il suffit de préciser par ces deux délibérations que nous avons notées le porter à connaissance des deux rapports d'activité.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Tout le monde en est informé et en a pris acte. J'ai, en introduction de cette séance, à vous demander si le procès-verbal de notre dernière assemblée appelle des remarques de votre part ou sinon s'il est approuvé ? Merci beaucoup. Les décisions prises en vertu des articles L 2122-22 et L 5211-10 du CGCT appellent-elles des remarques de votre part ? Non. Elles sont adoptées, merci beaucoup. Alors une fois n'est pas coutume, je commencerai par la motion qui vous a été proposée pour enchaîner sur la délibération correspondante, mais sur le sujet donc les trois groupes, le groupe Socialiste, Verts et apparentés, le groupe Républicain et le groupe Communiste décident de proposer cette motion de façon commune dans le cadre de la réflexion qui est engagée au niveau de la région dans l'élaboration du SRADDET et dans ce schéma, plusieurs territoires sont identifiés et les enjeux sont importants pour nous parce que d'autres politiques régionales vont en découler et donc la motion dont vous avez pu prendre connaissance et qui a une importance stratégique pour notre territoire vise à nous positionner à un échelon qui est de la taille de l'agglomération et du Pôle métropolitain dont nous faisons parties. Dans différents sujets, dans la mobilité, l'habitat et le développement économique et pour montrer aussi que notre territoire, en plein développement, a une carte à jouer complémentaire aux deux métropoles d'intérêt régional que sont Lille et Amiens, plus particulièrement nous en même temps tourner vers Lille mais nous classer au même titre que d'autres pôles qui nous sont proches géographiquement et qui ont été repris dans un grade supérieur au niveau du classement régional. Et donc la motion je vous épargnerai la lecture mais dont je pense que vous avez pu prendre connaissance vise, notamment dans le cadre de ces mobilités, à solliciter de nouveau la Région pour la mise en place du Réseau Express Grand Lille avec le hub qui nous permettait aussi d'avoir un désenclavement de notre territoire mais plus globalement que le Pôle métropolitain de l'Artois soit identifié comme le 3<sup>ème</sup> pôle régional au bénéfice des agglomérations qui le composent et comme bassin de vie caractérisé par sa continuité, son homogénéité, ses spécificités historiques, sa dynamique résiliente partagée et donc que ce territoire soit bien reconnu dans sa fonction régionale de porte d'entrée, comme un pôle intermédiaire à conforter et non pas comme un pôle secondaire tel qu'il était proposé ou tel qu'il est envisagé par la Région et donc au regard de nos différentes stratégies notamment notre projet de territoire que nous avons adopté il y a maintenant deux ans, de regarder les évolutions et le potentiel de notre territoire et pas regarder notre territoire comme un territoire secondaire annexe à la grande métropole lilloise. Voilà, c'est un peu l'esprit de cette motion que je vous propose de valider et d'approuver, j'espère à l'unanimité, avant de passer la parole à Dominique ROBILLART pour l'exposé de la délibération correspondant au SRADDET. Le texte a été travaillé avec les 3 groupes mais s'il y a des prises de

paroles, n'hésitez pas sinon on considère que la motion est adoptée ? A l'unanimité ? C'est parfait, ça donnera encore un peu plus de poids dans la discussion avec la Région. Dominique on enchaîne avec la délibération, donc on passe la 13 tout de suite on reviendra dans l'ordre normal du Conseil par la suite.

M. ROBILLART : Oui merci Président. Je vais vous faire un petit résumé de cette délibération donc concernant l'avis sur le projet de SRADDET arrêté par la région Hauts-de-France. Au terme de la loi NOTRe de 2015, la Région est désormais chargée d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires. En qualité de personne publique associée, la CALL est invitée à émettre un avis sur ce document avant le 15 juillet 2019, à défaut réputé favorable. Cette procédure fait suite à une concertation avec les territoires, diagnostics partagés et travaux ayant débouché sur un rapport intermédiaire en novembre 2017 annexé. Le SRADDET organise la stratégie régionale d'aménagement à horizon 2030 et 2050 et rassemblant pour la première fois les enjeux thématiques comme les transports, l'intermodalité, la biodiversité, le climat, l'air, l'énergie, les déchets ou encore le numérique. Ces orientations principales s'inscrivent dans la continuité des politiques régionales et son contenu général est peu coercitif. Néanmoins le modèle urbain préconisé diffère nettement de celui de l'archipel urbain de notre projet de territoire et certaines imprécisions sur la consommation foncière ou l'habitat ou orientation, le hub logistique nécessite des précisions voire des ajustements aux spécificités locales. En effet, le SCOT, les plans locaux d'urbanisme, le Plan de Déplacements Urbains et le Plan climat-air-énergie territorial devront être compatibles avec ces règles dès 2020. Ce caractère prescriptif et les déclinaisons prévisibles en termes de contractualisation régionale et de financement incitent à réclamer une meilleure prise en compte de nos besoins. Concernant l'organisation territoriale donc reconnaître le positionnement de la CALL au sein du 3<sup>ème</sup> Pôle régional, à savoir le Pôle Métropolitain de l'Artois, bassin de vie caractérisé par sa continuité urbaine, socio-économique. Ses spécificités historiques et sa dynamique résiliente traduites par une politique d'aménagement volontariste. Classification de la ville de Lens dans sa fonction de porte d'entrée régionale au niveau de pôle intermédiaire à conforter tenant compte des dynamiques urbaines et économiques engagées. Prise en compte du desserrement des ménages et du besoin de renouvellement du parc pour affiner l'objectif habitat en fonction du marché local. Mobilité : question du Réseau Express Régional et de sa desserte du Bassin Minier et plus largement des nouvelles formes de mobilité entre le territoire du PMA et celui de la métropole lilloise. Explication de la vision prospective à 10-15 ans de la filière logistique mise en avant dans le SRADDET et intégration des stratégies territoriales de développement de nouvelles filières et cluster. Renforcement de l'axe environnemental en réponse aux vulnérabilités de l'ancien Bassin Minier. Au vu de ces observations sus-relatées, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur l'arrêt de projet du SRADDET. Voilà Président.

M. ROBERT : Merci Dominique. Y-a-t-il des demandes de prise de paroles ? Demande de vote ? Non. La délibération est adoptée, merci beaucoup. On revient donc dans le fil normal de ce Conseil et on enchaîne avec la délibération n°3. Monsieur Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, en date du 30 avril 2019 la Communauté d'Agglomération s'est lancée dans un appel à manifestation d'intérêt, ce qu'on appelle un AMI, en particulier cet AMI s'intègre dans ce qu'on appelle la valorisation des sites emblématiques de la Chaîne des parcs. Donc cet AMI porte plus particulièrement sur le développement du site de terril du 58 qui est situé sur les communes de Grenay et de Mazingarbe et cette mise en œuvre de ce projet va nécessiter la réalisation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, cette convention a une durée de 4 ans et cette convention va être signée avec le lauréat qui a gagné l'appel à projets, cet appel à manifestation d'intérêt, c'est la société MECASPORT et donc cette mise à disposition donnera lieu bien évidemment au versement d'une redevance annuelle.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. On enchaîne. Pardon, Bruno, excuse-moi.

M. TRONI : Président je suis désolé j'ai raté un épisode. Je pensais qu'on reparlait de la délibération n°1 sur le Stade Couvert, on avait juste une question à poser par rapport à l'excédent 2018. Je suis désolé je suis passé à côté. On s'aperçoit quand même qu'il y a un excédent de fonctionnement qui est relativement important, quasiment 9 000 000 € sur 2018 de fonctionnement donc il y a peut-être quelque chose qui est prévu en termes de transfert sur l'investissement, à nous... Donc on se posait la question de la subvention 2019, quid de la subvention 2019 ? Quand on a un excédent de 9 000 000 € en caisse, est-ce qu'il y a véritablement besoin de verser l'intégralité de cette subvention

ou est-ce qu'on ne peut pas essayer de faire quelques économies de ce côté-là ? C'était l'interrogation que le groupe avait. Excusez-moi de revenir en arrière mais j'étais persuadé que...

M. ROBERT : Alors, je n'ai pas le détail des 9 000 000 € et Jean-Marie PETITPRE n'est plus là. Il y a quand même une baisse de la participation des 3 collectivités principales qui a été actée, pas de cette hauteur-là mais aussi avec un enjeu qui a été validé au sein du Syndicat Mixte de maintenir un budget de fonctionnement qui permet à ce que les manifestations organisées par le Syndicat Mixte ne fassent pas appel aux collectivités, donc de maintenir un budget, une trésorerie, on peut l'appeler comme on veut mais en tout cas une possibilité et une souplesse de fonctionnement et une autonomie au Syndicat Mixte du Stade Couvert pour organiser ses manifestations tout en gardant, tout en ayant une baisse de l'appel à cotisation. Alors je n'ai plus la hauteur, 30-40 000 € je crois par collectivité, en fonction des potentiels. Je pense qu'il y a peut-être aussi sûrement des reports de travaux ou des choses comme ça je pense, donc il y a aussi des choses de cette nature-là, mais de garder une enveloppe de mémoire je crois que c'est 200-300 000 € au sein du Stade Couvert pour pouvoir organiser ses manifestations propres, en direct tout en ayant une baisse d'appel de cotisations au niveau des collectivités. Sur la délibération n°3 il n'y a pas de question ? On la considère comme adoptée. On enchaîne, la 4.

M. DUPORGE : Oui alors j'ai oublié de préciser que sur ce terrain c'est la pratique du VTT qui sera effectivement valorisée par cette société MECASPORT. La délibération n°4 concerne une convention publique d'aménagement, d'ailleurs signée entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'aménageur Territoires 62, qui prévoit le réaménagement de l'îlot Silas-Goulet situé sur la commune de Liévin et sur cet îlot, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est encore propriétaire d'une parcelle de 2 864 m<sup>2</sup>, il apparaît cohérent et porteur de développement que cette parcelle, ce foncier soit cédé au concessionnaire afin de pouvoir opérer l'aménagement du secteur entier. La cession est prévue au prix de 157 000 € HT tous frais. Je signale que ces 157 000 € découlent d'une estimation domaniale qui date de mars 2017 ce qui fait que nous solliciterons confirmation du service des Domaines sur cette somme de 157 000 € et donc la délibération qui vous est soumise aujourd'hui, vous autoriserait à la signature de l'acte de vente du foncier dit « La Vie Active » puisque effectivement nous avons un établissement de La Vie Active à cet endroit-là, entre donc Territoires 62 et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

M. ROBERT : Voilà on termine l'aménagement aussi du secteur en même temps avec la convention Territoires 62. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. La délibération n°5, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Il s'agit d'une avance remboursable que nous ferions conjointement avec la Région Hauts-de-France, c'est quelque chose qui a déjà été d'ailleurs pratiqué. La Communauté d'Agglomération apporterait 200 000 €, la Région des Hauts-de-France apporterait 400 000 €. Alors, à qui ? A une société qui est installée à Harnes, le Maire de Harnes doit sans doute bien la connaître, qui est spécialisée dans la conception et la fabrication de panneaux de portes et fenêtres en aluminium et PVC. C'est une entreprise qui emploie à ce jour, et c'est important, 155 salariés et elle connaît quelques difficultés. Elle a besoin, en particulier, qu'on puisse lui faire ces avances et c'est ce qui vous est proposé, cette avance serait bien évidemment remboursable au taux de 3 %, elle est faite sur une durée de 7 ans.

M. ROBERT : Là aussi vous avez vu que cette entreprise avait eu des difficultés qu'elle arrive à surmonter et c'est à nous de l'aider aussi pour passer ce cap, comme on l'a déjà fait pour d'autres entreprises et qui ont bien rebondi grâce à ça aussi dans notre territoire. Pas de question ? Pas de demande de vote ? C'est adopté, merci beaucoup. La délibération n°6, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui nous avons eu en Bureau Communautaire la présence de la directrice de l'Office de Tourisme qui confirmait effectivement que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin était désormais un territoire reconnu en matière de développement touristique, en particulier aussi du tourisme de mémoire et nous savons ici que sur notre agglomération nous avons un certain nombre de lieux qui sont emblématiques de ce tourisme de mémoire. La rançon quelque part de ce succès c'est que certains de nos équipements effectivement sont complètement saturés et aujourd'hui il vous est proposé, ça va intéresser mon voisin de gauche, puisque aujourd'hui on vous propose de nous engager dans la construction d'un espace d'accueil de manifestations touristiques polyvalent à Souchez. Le coût de cette opération est estimé à 3 256 000 € HT dont 2 725 000 € pour des travaux.

Bien évidemment des subventions ont été sollicitées à la Région au titre du PRADET, de l'Etat au titre de la DETR et bien évidemment du Département. Donc l'objet de cette délibération autorise la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée par la ville de Souchez à la CALL, d'un avenant pour le transfert du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un espace d'accueil polyvalent à Souchez, entre la ville de Souchez et la Communauté d'Agglomération, et bien évidemment de pouvoir signer toutes les pièces inhérentes à la mise en œuvre de cette délibération et donc d'approuver le principe d'une contribution financière de la CALL sur le reste à charge déduction faite des financements de la commune, important pour la commune de Souchez puisqu'il s'élève à 1 000 000 €, du Département, de la Région et de l'Etat. Voilà mes chers collègues.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y-a-t-il des remarques ? Non. Là aussi on structure notre offre touristique. Pardon, Bernard, excuse-moi.

M. BAUDE : Oui, notre groupe est un peu gêné parce que c'est le type même de délibération qu'on va prendre et on ne sait pas pour quel montant. Donc est-ce qu'il y a urgence de la prendre ? Est-ce qu'on ne peut pas avancer sur les partenaires et reposer la question de contribution ? La seule chose qu'on sait c'est qu'elle se situe entre 0 et 1 000 000 €, c'est quand même... Donc est-ce qu'il y a une urgence de prendre cette délibération aujourd'hui ? Est-ce qu'on ne peut pas travailler avec les partenaires, regarder les engagements et savoir quelle sera réellement la part de l'agglomération ? Ça n'a rien contre le projet en soi, c'est sur une question de principe et on le dit souvent, on aime bien quand on décide de quelque chose savoir au moins dans quelle marge on travaille et là entre 0 et 1 000 000 € c'est quand même énorme.

M. ROBERT : On a la fourchette haute et tout l'enjeu c'est d'essayer de la diminuer, c'est un peu aussi ce qui était évoqué par Laurent DUPORGE dans les subventions à mobiliser et puis il y a aussi la question, tout à l'heure on a eu la présentation d'un bilan avec l'Office de Tourisme et l'évolution, on peut se le dire quand même, depuis 2 ans où la structure touristique s'organise. On a besoin de ce type d'équipement et aujourd'hui c'est un engagement qu'on prend de façon immédiate, on a l'enveloppe qu'on pourrait y consacrer mais on a surtout besoin d'avoir ce type de lieu au moment où on est en train de sortir les circuits des sites de mémoire. On est en train aussi de regarder comment on peut capitaliser sur les événements qu'on a eus pendant les 4 dernières années chez nous. Voilà, donc il y a aussi un enjeu de timing. On a l'enveloppe haute, c'est ce sur quoi on demande de s'engager, sachant que ça ne peut être qu'à la baisse. Laurent.

M. DUPORGE : Oui je pense d'ailleurs que finalement cette délibération, on n'a pas fait suffisamment attention, je pense qu'elle est mal rédigée parce que effectivement on aurait dû dire que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin allait s'engager à hauteur de 1 000 000 €, ce qui est habituel d'ailleurs dans ce type d'opération, c'est-à-dire à hauteur de ce que la commune apporte et qu'effectivement tout l'enjeu étant d'obtenir le plus de subventions possibles pour réduire cette part communautaire. Et le Président l'a dit, le dossier avance, les esquisses sont faites, le permis de construire est prêt à être déposé, les dossiers auprès des financeurs, il y a ici des conseillers départementaux, ils le savent bien, ils sont également déposés. Bref, il y a urgence quand même à délibérer parce que sinon à force de ne pas délibérer les dossiers ne peuvent pas avancer et en l'occurrence ici le dossier est bien avancé et je comprends tout à fait la nécessité qu'on puisse être partants dans cette opération-là. Je pense qu'effectivement la tournure de la délibération n'est peut-être pas tout à fait la plus adéquate.

M. ALEXANDRE : Et la pression vient de l'Etat puisqu'il y a 500 000 € de DETR qui doivent être engagés avant la fin de l'année.

M. ROBERT : On prend la rédaction par rapport à ce qui a été évoqué, on s'engage sur un maximum, sachant que tout l'enjeu et ce que me disait Bertrand en aparté c'est qu'on serait loin du 1 000 000 €, mais loin vers la baisse. Alain.

M. LEFEBVRE : Simplement le temps que les collègues réfléchissent, je vous annonce que la SANEF vient de déposer une déclaration d'intention de travaux à Aix-Noulette au premier rond-point de la zone de covoiturage, à peu près 60 à 70 véhicules. Je pense au premier rond-point, vous voyez, sur l'espace délaissé qui arrive au pont bleu et que donc je pense qu'en liaison avec le dossier qui est évoqué et qui sera voté j'en suis sûr, il serait intéressant de faire des panneaux de tourisme de

mémoire pour bien flécher justement qu'à partir de ces zones de stationnement, il y ait l'identification de notre tourisme de mémoire et de nos bâtiments, voilà. Il y aura une étude à mener...

M. ROBERT : On modifie la rédaction pour répondre à la question. Vas-y Bernard.

M. BAUDE : Si on considère que c'est modifié dans le sens qui vient d'être dit, sur le maximum de l'agglomération, on en est d'accord.

M. ROBERT : C'est ce qu'on avait de cette façon-là formulé mais peut-être mal compris, mal expliqué mais on est bien c'est un peu comme on l'a fait tout à l'heure sur un autre sujet où dans les explications il n'y avait peut-être pas forcément ce qui était marqué dans la délibération mais qui était bien le sens de notre engagement. Donc on vote de cette façon-là ? Pas de demande de vote ? C'est bon ? C'est parfait, merci beaucoup. On enchaîne avec la délibération n°7, Jean-François.

M. CARON : Oui donc c'est une délibération qui découle du fait qu'on a été reconnus démonstrateurs REV3. REV3 c'est troisième révolution industrielle. Dans ce cadre c'est une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, pour la mise en place de ce qu'ils appellent un accélérateur, donc en fait l'accélérateur c'est comment on peut accompagner des jeunes entreprises ? Le terme à la mode c'est les start-up mais bon, c'est un petit peu à la mode... Bon en tout cas des jeunes entreprises qui vont dans ces directions autour des questions d'énergie, du numérique et de mobilité qui sont les piliers majeurs de la troisième révolution industrielle et donc qui pourront bénéficier d'un programme intensif de 3 mois. Tout ça démarre au second semestre et la participation de l'agglomération est à hauteur de 30 000 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Des questions ? Là aussi c'est important pour accompagner les jeunes entreprises, les jeunes projets, on a aussi pas mal de cluster, d'incubateurs qu'on a mis en place, il faut les accompagner dans les premiers moments de leur démarrage d'activité. Pas de demande de vote ?

M. CARON : Juste un mot là-dessus, parce que c'est vrai que si on regarde sur nos 4 principaux clusters, on commence maintenant à atteindre plusieurs dizaines d'entreprises qui sont des entreprises qui incubent, puisque c'est souvent le terme qui est utilisé, sur notre territoire alors après il faut les garder mais quand même depuis toujours on avait ces types d'encrages au territoire et d'où l'importance de notre accompagnement qui est maintenant structuré sur nos spécialités qui font que pour des entrepreneurs qui sont dans d'autres territoires ou d'autres régions ça vaut le coup de venir chez nous pour s'inscrire dans une dynamique collective.

M. ROBERT : Pas de demande de vote ? C'est adopté, merci beaucoup. François LEMAIRE, la délibération n°8.

M. LEMAIRE : Merci Président. Délibération je qualifierais d'ERBM puisqu'il vous est proposé d'accorder une subvention de 842 000 € à SIA HABITAT pour la rénovation thermique de 162 logements à la Cité des Genettes de Liévin et cela conformément à la délibération cadre que nous avons prise pour l'accompagnement financier des opérations ERBM.

M. ROBERT : Premier coup, là sur la délibération à l'engagement que l'on avait ciblé donc important aussi en termes de volume mais en termes de qualité de logements rénovés. Des remarques ? Non ? C'est adopté, merci beaucoup. Toujours François, délibération n°9.

M. LEMAIRE : Oui, alors je vous le dis Président, je vais être un peu plus long que pour les délibérations précédentes, difficile de résumer en quelques secondes un travail qui est celui que nous avons engagé depuis maintenant près de 4 années, j'ai envie de vous dire qu'on n'est plus à ça prêt, mais je vais prendre quand mon temps pour vous présenter ces délibérations. En effet, mes Chers Collègues, c'est dès 2015 que nous avons commencé avec les services de l'agglomération et quelques élus à plancher sur la mise en œuvre du permis de louer, qui a été instaurée par la loi ALUR en mars 2014 et qui donc instaure deux dispositifs, le dispositif de déclaration de mise en location d'un bien immobilier ou le régime d'autorisation préalable à la mise en location d'un bien immobilier. Nous avons d'ailleurs à l'époque fait un retour d'expérience concernant les expérimentations qui avaient été menées dans le cadre de la loi ENL de 2006 puisque quelques territoires s'étaient lancés, avaient expérimenté ce permis de louer, notamment le Dunkerquois, le Valenciennois, la Métropole

Lilloise mais, sans grand succès à l'époque puisqu'il n'y avait pas de base réglementaire pour mettre en œuvre le permis de louer. Fin 2016, un groupe de travail a été créé, installé à l'initiative des 3 groupes de gauche de notre assemblée pour avancer sur le sujet mais finalement assez rapidement nous avons fait le même constat, à savoir que nous manquions de base réglementaire pour avancer sur ce dispositif et fort heureusement en décembre 2016, la Ministre du logement de l'époque Emmanuelle COSSE a publié les décrets d'application concernant ces deux régimes, deux déclarations donc d'autorisation préalable à la mise en location d'un bien immobilier. Donc cette avancée a répondu déjà à nos interrogations et nous a permis d'avancer sur ce dossier mais pour autant, nous avons continué à rencontrer quelques obstacles, quelques difficultés notamment d'ordre juridique et donc on a connu pendant une certaine période, j'ai envie de dire, une politique du « stop and go » puisque l'Etat nous promettait de répondre aux différentes questions qu'étaient les nôtres, aux interrogations qu'étaient les nôtres, et je peux vous dire que ce n'est pas faute d'avoir interpellé les services de l'Etat notamment Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais et Monsieur le Préfet de Région sur la mise en œuvre du permis de louer mais pour autant on n'a pas eu les réponses que nous souhaitions et c'est pour cette raison qu'avec les communes qui s'étaient engagées à nos côtés, il y a parfois eu des moments où on vous a pressé, on vous a demandé de nous répondre très rapidement et puis des périodes où malheureusement il y a eu des temps de latence, qu'on n'avait pas forcément bien tous les éléments pour prendre des décisions. Alors oui, cela a pris du temps, peut-être trop de temps pour certains de nos collègues et je partage cette appréciation. Oui, d'autres se sont lancés avant nous, notamment la Communauté d'Agglomération du Boulonnais depuis janvier 2018 et plus récemment la presse s'en est fait écho, la CABBALR, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et je pense que vous l'avez compris moi ce que je souhaitais ça n'était pas vous présenter une délibération de principe mais véritablement une délibération et un dispositif clair, un dispositif uniforme pour la totalité des communes qui souhaitent expérimenter ce dispositif, un dispositif sécurisé parce qu'il engage la responsabilité du Président de l'Agglomération, parce qu'il implique également les maires au regard de leur pouvoir de police en matière d'habitat et puis je voulais aussi vous présenter un dispositif qui soit maîtrisé parce qu'il y a aussi des incidences notamment sur le plan financier. Donc, c'est pour cette raison mes Chers Collègues, que cela a pris peut-être un peu plus de temps que je ne l'aurais souhaité, mais toujours est-il pour autant, nous avons toujours avec le Président, réaffirmé notre volonté d'aboutir sur ce dossier et de pouvoir vous présenter avant la fin du mandat une délibération. Nous aboutissons ce soir avec la présentation de cette délibération. Nous aboutissons non seulement en instaurant le régime de l'autorisation préalable à la mise en location d'un bien dans 13 communes de notre agglomération, ce qui n'est pas rien, en l'occurrence les communes d'Annay-sous-Lens, d'Avion, de Billy-Montigny, de Bully-les-Mines, d'Estevelles, d'Eleudit-Leauwette, de Loison-sous-Lens, de Loos-en-Gohelle, de Méricourt, de Sains-en-Gohelle, Sallaumines et nos deux communes centres, de Lens et Liévin, c'est quand même un signal fort que nous donnons ce soir avec ces 13 communes qui s'engagent, ces 13 communes qui ont défini les périmètres, les rues sur lesquelles elles souhaitent instaurer ce dispositif au regard bien évidemment d'enjeux qu'elles ont pu pointer et d'enjeux concernant la lutte contre l'habitat dégradé, vous avez les plans qui vous sont joints à la délibération et puis en vous proposant également d'avoir recours à un opérateur dans le cadre d'un groupement de commandes qui, là encore, sera porté par la Communauté d'Agglomération pour une durée de deux années, c'est-à-dire la durée d'expérimentation de ce dispositif. Dès lors que cette délibération sera votée, et je ne dis pas qu'elle sera votée, nous aurons 6 mois mes Chers Collègues, pour travailler avec les 13 communes qui s'engagent à nos côtés. Bien sûr pour finaliser le mode opératoire, la répartition des tâches entre ce qui relèvera de la commune en guichet de proximité et première information du propriétaire et ce qui relèvera bien évidemment de la Communauté d'Agglomération, qui vous l'avez compris, est directement compétente. Six mois pour mettre en place les outils, notamment les outils de suivi des demandes, six mois pour désigner notre opérateur technique, qui vous l'avez compris, instruira les dossiers et fera les visites sur place des biens qui seront mis en location, 6 mois pour former nos collaborateurs et collaboratrices dans les 13 communes concernées, 6 mois pour finaliser nos partenariats et notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales parce qu'il y a un vrai enjeu en termes de connaissance de renouvellement des locataires dans le parc privé et puis bien sûr 6 mois pour informer, pour rassurer les propriétaires et les professionnels de l'immobilier sur notre secteur et j'ai envie de vous dire aussi, les 6 mois qui viennent sont 6 mois également que nous allons mettre à profit pour engager d'autres chantiers, cela a été évoqué dans le cadre du groupe de travail et par plusieurs maires qui se sont engagés dans ce dispositif, nous souhaitons également assez rapidement travailler sur le permis de diviser parce que nous savons là encore qu'il y a de véritables enjeux sur d'anciens commerces notamment qui bien souvent sont transformés en appartements locatifs et puis, nous serons également attentifs à l'évolution de la législation, vous l'avez peut-être vu

dans l'actualité la semaine dernière, le Sénat a approuvé une proposition de loi en première lecture qui devrait permettre de renforcer les pouvoirs de police du maire en matière d'habitat et qui propose d'ailleurs également d'augmenter les amendes à l'égard des propriétaires qui ne respecteraient pas les conditions du permis de louer. Alors, ce soir mes Chers Collègues, si nous votons cette délibération, oui, c'est un message fort que nous adressons aux marchands de sommeil et nous serons vigilants, nous l'avons dit dans le cadre de nos réunions de groupe de travail, à celles et ceux qui voudraient passer au travers des mailles du filet parce que nous sommes sur un principe déclaratif au regard des partenariats que nous aurons notamment avec la CAF, croyez-moi, les mailles du filet vont se réduire. Et puis bien sûr, sans stigmatiser les propriétaires privés de notre territoire, nous avons besoin d'une (offre) autre locative privée sur notre territoire et nous savons pertinemment que la grande majorité des propriétaires dans notre territoire sont des gens de bonne foi, des gens qui essayent de dégager des ressources supplémentaires, un produit locatif. Ce soir nous affirmons notre volonté de promouvoir une offre locative privée de qualité dans notre territoire, une offre de logements décents puisque c'est cela dont il s'agit. Les logements qui seront soumis au permis de louer dans les périmètres qui auront été définis, devront respecter tous les critères, toutes les normes qui sont reprises dans le décret de 2002, qui avait été pris d'ailleurs par Marie-Noëlle LIENEMANN et d'ailleurs entre nous, c'est la même volonté qui nous indigne pour le parc public puisque nous savons et là aussi on a beaucoup discuté, il y a aussi des enjeux par rapport à la qualité des logements dans le parc privé. Je suis désolé, Président, je prends encore quelques instants, je ne saurais finir sans adresser des remerciements, c'est important au regard de la complexité de ce dossier que je vous ai exposé, remerciements au service Habitat de la CALL parce que sincèrement, on a déployé beaucoup d'énergie sur ce dossier, beaucoup de temps, d'études, d'analyses, de discussions, de négociations avec les communes. Je voudrais également remercier les services supports, le service juridique, le service communication, le service mutualisation, remercier nos partenaires, notamment l'ADIL qui nous a beaucoup accompagnés et qui va continuer à nous accompagner dans la phase de déploiement et puis sincèrement remercier les 13 communes qui vont expérimenter aux côtés de la Communauté d'Agglomération, que ce soit les élus, que ce soit les maires, que ce soit les adjoints, que ce soit les techniciens, croyez-moi, ils se sont là encore fortement mobilisés et donc ça prouve que quand on est ensemble, on arrive à faire du bon travail et aboutir sur le plan politique. Merci.

M. ROBERT : Merci beaucoup François, on n'est jamais trop long quand on évoque des sujets de cette nature qui sont le fruit de longues réflexions, de longs échanges en commission ou en groupe de travail pour dire de pouvoir aboutir à une réelle conclusion d'un engagement qu'on avait pris collectivement sur notre territoire et je pense que l'ensemble des élus s'associe aux remerciements que tu as formulés parce qu'il fallait porter le projet et je pense que l'on peut t'associer aussi dans ces remerciements pour avoir piloté et à chaque fois remis le sujet sur la table parce qu'à des moments, c'est aussi la difficulté dans le quotidien de devoir se poser sur des dossiers de fond comme celui-là et de pouvoir le sortir comme on dit avec cette délibération, donc merci aussi à toi François pour avoir animé ce groupe avec tous ceux qui y ont participé et avec l'ensemble des services et des acteurs partenaires qui nous ont accompagnés pour aboutir à cette délibération qui vous est proposée ce soir. Bruno.

M. TRONI : Juste un mot, Président, pour dire non pas « enfin », mais c'est un sujet qui avait été évoqué ici en Conseil d'Agglomération en 2015, comme l'a rappelé François LEMAIRE, par le Groupe Communiste et Républicain. On est satisfait aussi qu'on prenne en compte la deuxième partie maintenant du permis de diviser, c'est ce qu'on avait exprimé lors des dernières réunions et c'est vrai qu'on va pouvoir commencer à travailler correctement vis-à-vis de ces marchands de sommeil qui abusent de la faiblesse de certaines personnes pour les loger dans des conditions parfois exécrables et on va pouvoir commencer à travailler même si c'est deux années d'expérimentation et je pense que les autres communes auront un regard attentif pour s'engager par la suite et donc enfin on va pouvoir travailler, alors c'est vrai que c'est un peu long mais quand « c'est long », on dit toujours « c'est bon ».

M. ROBERT : On laissera à Bruno la paternité de cette dernière citation. Y a-t-il d'autres remarques sur cette délibération ou des demandes de vote ? Non, et bien voilà. On arrive à un point important mais à l'unanimité pour pouvoir engager l'action concrète et donner un signe fort aussi sur notre territoire. On enchaîne, toujours François sur la 10.

M. LEMAIRE : Autre point important également puisqu'il vous est proposé que nous puissions adhérer à l'association Pôle SYNEO, SYNEO est en fait un réseau d'entreprises, d'institutions et d'associations à l'échelle régionale qui s'est constitué dans le but de promouvoir la Troisième

Révolution Industrielle, plus particulièrement dans le domaine énergétique. L'association nous propose un accompagnement en matière de maîtrise de la consommation d'énergie à l'échelle de notre territoire ce qui nous permettra d'ailleurs d'avoir une meilleure connaissance des besoins et des usages des consommateurs, des utilisateurs à l'échelle de notre territoire et notamment des foyers. Egalement, nous accompagnera pour essayer d'engager un groupement d'achat d'énergie, ce sont des choses qui se développent de plus en plus dans différents domaines, donc on souhaiterait avec cette association envisager la création d'un groupement d'achat d'énergie. L'association nous propose également un accompagnement pour réaliser des actions de sensibilisation du grand public. Et bien évidemment, vous l'aurez compris, le fait d'adhérer nous donnera la possibilité de mobiliser ces différents dispositifs. Je vous invite à aller consulter le site de l'association qui vous détaille toute l'activité de cette association et je pense qu'on aura peut-être aussi l'occasion, si le Président en est d'accord, de les inviter en commission pour qu'ils puissent venir nous exposer leur activité. L'adhésion s'élève à 3 000 € par an.

M. ROBERT : Ça peut être une bonne idée aussi au niveau de la commission d'avoir cette séance de travail avec eux. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci, on poursuit toujours François pour la 11.

M. LEMAIRE : Autre sujet important, nous avons délibéré lors du précédent conseil et bien sur la création de l'aire de grand passage située à Billy-Montigny, et bien il faut désormais mes Chers Collègues, approuver l'ensemble des documents qui vont formaliser l'occupation par les gens du voyage. En l'occurrence le règlement intérieur et le règlement intérieur, vous l'avez certainement lu, il est très clair, très précis notamment sur les périodes d'occupation de l'aire de grand passage, sur la durée d'occupation par les gens du voyage, donc on est sur des périodes de 7 jours qui peuvent être renouvelées 2 fois sous réserve de l'accord du Président avec des modalités claires de déclaration des responsables du groupe concerné, des modalités claires concernant l'accès et le départ de l'aire d'accueil et puis c'est un point important également, je pense que vous l'avez vu et vous l'avez lu aussi concernant les conditions de jouissance de l'aire d'accueil. On évoque très précisément des sujets tel que le respect du voisinage, on sait que c'est un point important pour les riverains qui habitent à proximité de cette aire d'accueil. On parle également de la propreté, on parle même de l'épandage du linge donc vous voyez ça va particulièrement loin effectivement dans cette convention de mise à disposition de l'aire de grand passage. Vous l'aurez vu également, il y a annexé, un formulaire d'état des lieux avant l'arrivée et au moment du départ des gens du voyage et puis bien évidemment, il y a aussi une tarification au niveau du droit de stationnement qui comprend les charges à hauteur de 15 € par famille, c'est-à-dire par véhicule occupé et par semaine mais également un dépôt de garantie de l'ordre de 700 € en numéraire qui sera déposé par le groupe. Donc, tout cela devrait faire taire tout ce qu'on a pu entendre lors de la réunion publique qui a été animée par notre collègue Bruno TRONI et je pense notamment à certains conseillers communautaires de l'opposition, malheureusement les absents ont toujours tort comme on le dit, qui ont alimenté pas mal de fantasmes sur le fait que les gens du voyage ne paieraient pas et qu'ils pourraient faire n'importe quoi sur cette aire de grand passage. Donc, vous le voyez, les choses sont clairement écrites.

M. ROBERT : Elles seront clairement appliquées de la même façon, d'ailleurs cet après-midi, il y avait encore une réunion et il y en a une autre bientôt sur le deuxième groupe, sur les passages ou pas dans cette aire ça commence à se savoir et à s'organiser concrètement. Y a-t-il des remarques, des demandes de vote, des questions ? Non, c'est adopté, merci beaucoup. La délibération n°12, Dominique ROBILLART.

M. ROBILLART : Oui, Président. C'est une délibération qui concerne la régularisation d'une convention d'occupation précaire au profit du CPIE la Chaîne des Terrils dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de jardin de démonstration zéro phyto donc c'est une petite parcelle, c'est 15 m<sup>2</sup> donc ils ne vont pas faire un grand jardin donc c'est la signature d'une convention « je dis bien à titre gratuit » pour un an. Voilà, Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Des remarques ? Non. C'est adopté. Donc la 13 a déjà été approuvée tout à l'heure. Patrice DELALEU pour la 14.

M. DELALEU : Merci Président, il s'agit d'adopter le rapport annuel sur le prix, la qualité du service public d'élimination des déchets portant sur l'exercice 2018, rapport que vous avez tous reçu. Merci.

M. ROBERT : Et voilà, tout le monde l'a lu. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. La 15 avec Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Oui, merci Président, le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est situé pour partie sur le bassin versant du Sage de la Lys. Dans la Commission Locale, la C.L.E. est l'instrument décisionnaire et délibératif. Le SYMSAGEL est son bras armé et l'organe opérationnel a engagé une modification de ses statuts approuvée par deux arrêtés du 2 novembre 2018 par Monsieur le Préfet de Région et par Monsieur le Préfet du Département, arrêtés que vous avez eus en connaissance à l'époque. Cette modification amène donc la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à se positionner sur la désignation de nouveaux délégués à cet E.P.T.B., (Etablissement Public Territorial de Bassin) à savoir la désignation de 3 délégués titulaires et d'un délégué suppléant. Nous vous proposons comme délégués suppléants en regard de son travail immense Alain BAVAY, Alain SZABO, Alain LHERBIER et Jean-Pierre BLANCART en tant que titulaires. C'était le nom que je devais porter, c'est curieux.

M. ROBERT : Pas de remarque ? La 15 est adoptée, merci donc on arrive bien à la 16 avec Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, je vais vous demander de commencer par la 18 pour que l'on ait une certaine cohérence dans nos propos et Maureen, le PowerPoint, non ? Parce qu'il me semblait qu'il y avait un petit document d'accompagnement ? Il a été envoyé mais on ne le présente pas là ce soir. Ce n'est pas grave. Donc, on fera sans. Tout à l'heure François LEMAIRE a terminé son propos par des remerciements et bien moi, je commencerais mon propos par un certain nombre de remerciements parce que ce soir, il s'agit d'autoriser le Président à porter sa signature sur le Contrat Local de Santé. Je ne vous ferai pas l'affront de vous rappeler dans quelles conditions nous nous sommes engagés dans cette réflexion sur la santé, et les indicateurs calamiteux du territoire dans ce domaine-là qui fait de nous, la dernière Communauté d'Agglomération de France. Donc, effectivement, collectivement il était nécessaire de porter une réflexion, et le premier que je remercie, c'est Olivier LACOSTE, l'ancien Directeur de l'Observatoire Régional de la Santé qui nous a accompagnés dès le départ justement pour qu'on y voit un peu plus clair, nous n'avions pas de compétence, donc pas d'ingénierie et pour essayer de voir avec les services de l'Etat où est-ce que nous pourrions pointer le doigt pour que ça fasse mal et comment on pourrait essayer d'avoir un travail organisé sur le territoire. Une fois que ce tour d'horizon a été fait et que nous nous sommes engagés dans la rédaction de ce Contrat Local de Santé, il est évident que si pour les services de l'Etat, la fin de l'année 2019 était une perspective entendable, pour nous c'était reporté à bien trop loin cet exercice-là et nous avons donc souhaité le faire de manière beaucoup plus rapide, ce qui a voulu dire un travail énorme des services de la Communauté d'Agglomération, une sollicitation aussi très forte des différents services de l'Etat, de l'A.R.S. et de la Délégation Interministérielle à la ville mais je crois que nos services de la Communauté d'Agglomération ont été tout à fait exemplaires dans l'engagement qui a été le leur et que, sous la houlette de notre Directrice de l'Habitat et de la Politique de la Ville, Fanny BULLAERT, sous la houlette de Sophie MOLLET avec une collaboration très active de Bruno GALUS, nous avons réussi à tenir le tempo d'autant qu'il a fallu en cours de route changer un élément qui s'est trouvé défaillant et donc, Maureen POLLART qui a rejoint l'équipe a été tout à fait performante dans l'accompagnement qui a été le nôtre. Alors, qu'est-ce que c'est que ce Contrat Local de Santé ? Tout d'abord, c'est un outil, un outil qui a été introduit par la loi H.P.S.T., la loi Hôpital Patients Santé Territoire qui date de 2009. Ce Contrat Local de Santé est porté conjointement par les Agences Régionales de Santé et les collectivités territoriales donc en l'occurrence la CALL. Donc le Contrat Local de Santé portera sur toutes les communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Il a une durée de vie de 5 ans et il est ajustable par avenant. Il doit être en cohérence avec le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération mais aussi le Projet Régional de Santé et les actions doivent être définies sur la base d'un diagnostic territorial partagé dont la réalisation a été confiée au Cabinet MAZARS. Le gros du travail reposera sur un coordinateur d'un C.L.S. dont nous avons déjà acté le recrutement lors du dernier Conseil Communautaire et la démarche est en route puisque les entretiens pour le poste de coordinateur du Contrat Local de Santé auront lieu le 1<sup>er</sup> juillet. Donc, les objectifs du Contrat Local de Santé sont tout à fait génériques et ce Contrat Local de Santé doit permettre de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ainsi que mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité. Le Contrat Local de Santé donc permet de coordonner les dynamiques territoriales de santé et de mettre en œuvre des actions au plus près des populations. Il doit consolider les partenariats locaux par la voie de la contractualisation et assurer la cohérence, comme je le disais tout à l'heure, entre le P.R.S. et les

politiques de santé des collectivités. Dans la pratique pour nous, il s'agit de faciliter le parcours de soins et de santé et de prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations. Des facteurs qui sont quand même importants puisque ce sont ceux du logement, de l'environnement, de l'éducation, du travail, vous le voyez, le prisme est quand même très large dans ce travail autour du Contrat Local de Santé. Tout à l'heure, je vous parlais d'un temps très contraint, en effet la préparation du lancement du travail sur le Contrat Local de Santé date du 27 février. La réunion de lancement, elle, a eu lieu le 15 mars. La Communauté d'Agglomération avait pris l'initiative de se faire accompagner par un cabinet spécialisé, c'est le cabinet Mazars qui, en l'occurrence, a été retenu pour la simple et bonne raison, c'est comme je le disais tout à l'heure, nous n'avions pas d'ingénierie spécifiquement dédiée à la santé et que par conséquent, pour pouvoir discuter en phase de l'A.R.S. notamment, il nous fallait quand même rassembler un certain nombre de compétences que nous n'avions pas en interne et qu'il fallait absolument aller vite pour tenir les délais que nous nous étions donnés. Donc, nous avons, à l'issue de la réunion de lancement, nous avons mis en place des entretiens individuels ou semi-collectifs qui nous ont permis de faire un tour d'horizon global de la problématique de santé sur le territoire et tout cela pour arriver à ce qu'on appelait le COSTRAT du 1<sup>er</sup> avril qui a permis la présentation d'un diagnostic partagé. A partir de là, des réunions de travail ont été réalisées, des groupes de travail sur un certain nombre d'objectifs et je dois vous dire que la satisfaction du Vice-Président à qui on a confié l'animation conjointe avec Bruno TRONI de la Commission Santé, je dois vous dire que ma satisfaction a été très grande puisqu'on a vu une rédaction du territoire tout à fait à la hauteur de nos attentes. Si au début du travail qui a été mené sur la Communauté d'Agglomération en matière de santé, nous avons grosso modo un répertoire d'une quarantaine d'adresses mail, nous avons terminé avec plus de 100 mails envoyés à chaque réunion, tant les opérateurs en matière de santé ont souhaité s'investir dans notre travail, s'investir dans la réaction de ce Contrat Local de Santé qui a été validé donc le 29 mai pour arriver aujourd'hui en Conseil Communautaire le 19 juin pour une autorisation faite au Président de le signer. L'A.R.S. ne croyait pas un instant en notre capacité de tenir les délais et je dois vous dire que le Directeur Territorial du Pas-de-Calais a lui-même admis avoir été un peu bluffé parce que vraiment, s'il y a une chose qu'on doit retenir aujourd'hui, c'est cette dynamique qui s'est engagée sur le territoire avec chacun qui a pris à bras le corps cette problématique mais chacun dans des domaines très différents. On a bien sûr la médecine libérale à nos côtés même si elle est là tout de suite à proximité à mon côté. La médecine libérale était là, les services publics de l'Etat étaient là mais également le Département, étaient présents aussi des grands acteurs de la santé du territoire tels que FILIERIS ou l' A.H.N.A.C., la C.P.A.M. mais aussi tout un monde associatif, tout à l'heure on parlera d'une autre délibération de l'A.P.S.A. par exemple, de la Vie Active, enfin vraiment, il y a eu une grosse mobilisation des acteurs du territoire pour arriver à ce que nous puissions présenter un travail fini qui tienne la route. Donc, ce Contrat Local de Santé va s'articuler autour de 3 axes thématiques prioritaires qui seront d'améliorer l'accès à la prévention et aux soins notamment des personnes les plus démunies, de favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé et enfin de promouvoir la santé des enfants et des jeunes. A partir de nos travaux, ce sont également développés deux axes transversaux qui étaient intéressants d'aborder autour de la prise en charge des personnes en situation de handicap mais aussi la prise en charge de la population vieillissante. Alors de ce travail bien sûr, si on se fixe des objectifs et qu'on en reste là, et bien on ne va pas avancer beaucoup. Il y a un certain nombre de déclinaisons qui ont été faites à travers les différents opérateurs et dans ce cadre-là, un certain nombre de fiches actions ont été rédigées qui vont nous permettre dès la signature de ce Contrat Local de Santé de nous engager dans des opérations fortes de promotion de la santé mais aussi des choses qui nous paraissent évidentes mais qui parfois demandent un travail extraordinaire, je pense notamment à l'initiative de la médecine libérale qui a réussi à organiser une session pour pouvoir former des médecins en capacité d'accueillir des étudiants en médecine dans le stage en cabinet parce que le territoire n'a aujourd'hui pratiquement plus de médecin en capacité d'accueillir des étudiants sur le territoire et donc, les étudiants vont ailleurs et puis on n'a pas l'occasion de leur proposer notre territoire comme un éventuel lieu d'implantation à l'issue de leurs études. Donc, je ne développerai pas plus tout cela mais dans le document qui a été fourni, vous aurez un certain nombre de fiches actions sur lesquelles vous pourrez vous rapprocher. Un dernier petit point rapidement parce qu'on a mis deux fers au feu en même temps, là aujourd'hui on parle du Contrat Local de Santé mais on a aussi un Atelier Santé Ville qui va avancer, tout à l'heure on va vous proposer une délibération pour recruter un coordonnateur de l'Atelier Santé Ville et donc, il faut bien voir que si, effectivement, on est sur deux opérations différentes, celles-ci doivent être dans la plus grande des cohérences et comme je le disais en introduction, le Contrat Local de Santé intéresse les 36 communes de la Communauté d'Agglomération par contre, l'Atelier Santé Ville lui est plus directement à destination de nos 21

quartiers prioritaires sur les 19 communes de la Communauté d'Agglomération qui en bénéficient. Donc, voilà l'objectif, c'est d'avoir cet Atelier Santé Ville quelque chose encore de plus opérationnel, quelque chose qui va aller directement toucher les populations et tout cela avec, on l'espère, là-aussi une émulation qui se fera au niveau des 21 quartiers prioritaires et qui seront bien sûr « coraquer » si je pense m'exprimer ainsi par notre coordonnateur d'Atelier Santé Ville. Voilà, j'ai été aussi peut-être un petit peu long mais il me semble que ce sujet de la santé sur la Communauté d'Agglomération est un sujet éminemment important, que nos populations malheureusement sont en souffrance dans ce domaine-là. Il y a des très nombreuses opérations qui vont se mettre en place, là il y a l'articulation entre la santé, l'activité physique, l'environnement. Nous avons été lauréats au niveau national de Lab Sport qui va nous permettre là-aussi de développer des projets avec l'Université de Liévin, l'Université du sport. Notre territoire qui va s'engager sur la mise en place d'un certain nombre d'actions dans le cadre de la Chaîne des Parcs mais aussi des entreprises innovantes qui vont nous accompagner sur la mise en place d'outils connectés et qui permettront à un certain nombre d'habitants de l'Agglo, de se remettre sur un parcours d'activités physiques, tout en pouvant contrôler ces indicateurs de santé. Voilà, un moment important, je pense puisque l'agglomération met les pieds directement dans la santé, je le rappelle, il est hors de question, il a toujours été ainsi que nous prenions la compétence de la santé, mais s'il y a un mot d'ordre à retenir, c'est la Communauté d'Agglomération n'a pas compétence en matière de santé mais met toutes ses compétences au service de la santé.

M. ROBERT : La conclusion est parfaite. Y a-t-il des compléments, des questions ? Là-aussi, on est sur un sujet de fond mais un sujet qui a permis une concrétisation rapide en tout cas dans les objectifs qu'on se fixe. Oui, Jean.

M. LETOQUART : Oui, mais j'aurai pu le faire après les 3 parce que notre position de vote sera identique et évidemment on va voter ces 3 délibérations parce qu'elles sont le fruit d'un travail collectif qui a été voulu large et rassembleur d'une part et d'autre part, que c'est le fruit d'une volonté politique affirmée, enfin affirmée ou affirmée déjà, peu importe comment on formule la chose, en tout cas ça montre l'engagement fort de notre collectivité sur ces questions, effectivement bien qu'on n'en ait pas a priori compétence, ceci dit ne pas avoir compétence ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'intérêt sur cette question et on avait tout intérêt à y donner toute notre attention puisque Alain l'a rappelé, on a des indicateurs de santé qui sont catastrophiques et qui, de surcroît tendent à s'améliorer dans des proportions qui sont beaucoup moins rapides que dans d'autres régions, autrement dit l'écart s'accroît entre nous et les autres régions. Donc on vote ces délibérations mais en plus, on applaudit des deux mains ce travail collectif. Si j'insiste là-dessus et je le dis avec une colère froide, une colère franche, une colère spontanée, si j'insiste là-dessus, c'est parce que ça tranche quand même, ou alors je vois mal les choses ou alors je regarde mal la télé ou alors je ne comprends pas les 130 services d'urgence français qui sont en grève à partir d'aujourd'hui, ils étaient 100 avant les annonces de MME BUZYN, ça tranche quand même radicalement avec le manque d'investissement de l'Etat sur notre territoire mais d'ailleurs bien au-delà. Je voudrais rappeler quand même que les élus locaux, d'autres d'ailleurs, pas que nous, avaient pris le taureau par les cornes. Le Président du Département avait interpellé directement la Ministre de la Santé, la Sénatrice POLY et son groupe politique se sont battus pied à pied depuis 15 jours et en interpellant à chaque fois d'ailleurs sur la situation lensoise autour du bassin lensois, elle n'a jamais eu de réponse de la Ministre BUZYN. Le Président de Région à sa façon, alors on pourrait penser qu'il y a un certain opportunisme derrière tout ça en tout cas, à sa façon, s'est aussi préoccupé de ces questions et pour l'instant on a une Ministre qui avait fait quelques promesses lorsqu'on l'avait rencontrée par exemple pour rentrer dans du pragmatique pour sauver cette deuxième équipe de SMUR qui est en train de mourir et qui sera fermée définitivement, provisoirement pour 4 mois en attendant que l'on trouve des médecins, c'est-à-dire définitivement à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Alors, il faut rappeler aussi que, et c'est tout un symbole, que l'A.R.S. nous avait donné une directrice d'A.R.S. à qui il restait que quelques mois, quelques petites années à exercer, qui est arrivée chez nous avec un compte épargne temps qui était blindé, qu'elle a passé la première année de son exercice à nous dire qu'elle prenait la mesure du territoire et puis qu'ensuite on verrait comment on peut travailler ensemble mais que la deuxième année, finalement c'était une pré-retraite qui s'annonçait. Elle est partie en retraite depuis mars et elle n'est toujours pas remplacée, puisqu'on a un intérim et qu'il n'y a jamais eu de révolution pendant les intérim. Moi, lorsque mon maire n'est pas là, je ne révolutionne pas la mairie avant son retour, voilà. Donc, je pense et en tout cas, je le fais au nom du Groupe, mais je suis sûr que nous ne sommes pas les seuls à le penser, qu'il faut vraiment insister là-dessus. L'Etat, on a demandé un plan Marshall, on a montré notre capacité à s'investir autour de ces questions. On peine à montrer que notre population s'investit à nos côtés parce que la population, c'est toujours compliqué à amener la population à s'investir sur ces questions de santé

puisqu'avant d'être malade, on ne pense pas à défendre notre hôpital, notre médecine libérale ou que sais-je encore ? Ceci dit, on est nombreux à penser, j'en suis sûr que les quelques dizaines de millions d'euros mis sur le plan national ou les quelques centaines de millions d'euros qu'on semble nous annoncer pour dépanner un hôpital de Lens par exemple, c'est pareil, c'est du symbole mais l'A.R.S. a annoncé, il y a deux jours, qu'ils nous donnaient 150 000 € pour les deux voitures de S.M.U.R. puisqu'elles auront fait 300 000 km avec nos voitures, on n'a pas de sous pour en racheter, voilà. Donc l'A.R.S. a annoncé 150 000 €. Ils l'ont annoncé à une semaine de la fermeture de la deuxième équipe. Ce n'est pas de ça dont on avait besoin, il nous manque 200 médecins pour atteindre, je rappelle ces chiffres, Alain parlait de l'Observatoire Régional de la Santé, c'était un outil très intéressant à ce propos. Il nous manque 200 médecins généralistes pour atteindre la densité nationale, non pas pour atteindre des objectifs supérieurs qui seraient corrélés à l'état de santé de notre territoire juste pour atteindre la densité nationale, c'est-à-dire, ça serait encore insuffisant tant l'état de santé sur notre territoire est déficitaire. Il nous manque à peu près 1 000 médecins spécialistes sur le département pour atteindre la densité nationale. La suppression du numérus clausus, nous avons rencontré avec la Sénatrice Cathy Apourceau-Poly, le doyen de la Faculté de Médecine qui nous expliquait en toute honnêteté que la suppression du numérus clausus pour lui, ça ne changeait absolument rien puisqu'il avait de l'argent pour former 480 étudiants, il avait la place pour en former 480 et que les effets d'annonce à la télé ne lui permettraient pas demain d'en former plus de 480. C'est vrai chez nous, c'est vrai ailleurs, sauf que chez nous, on a 3 fois moins de professeurs en médecine que la région parisienne par habitant et on a 2,5 fois moins de professeurs en médecine que la région marseillaise. Et pour terminer sur les chiffres, quand on nous dit l'ambulatorio, l'ambulatorio.... Je rappelle que le point de départ des mobilisations actuelles ce sont le manque de lits d'aval et que l'Allemagne a 8 lits pour 1 000 habitants d'hospitalisation et qu'en France, c'est 6 pour 1 000 habitants et qu'ils prétendent encore aller plus loin. Donc voilà, c'est une colère froide, c'est une colère qui n'est pas prête de s'estomper en ce qui me concerne mais je suis sûr qu'on sera nombreux à partager cette colère.

M. ROBERT : Avant la colère, j'espère qu'on sera nombreux à voter la délibération pour partir sur le contrat local de santé parce que c'était d'abord ce sujet-là qu'il fallait aussi organiser. Donc, voilà, s'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre la délibération au vote, la délibération 18, si besoin, non ? Pas de demande de vote particulier ? Et bien donc, c'est adopté. On enchaîne avec la 16, Alain, on revient à l'ordre du jour.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, de toute manière, j'ai déjà développé la substantifique moelle de cette délibération puisqu'il s'agit de mettre en place le recrutement d'un coordonnateur de l'Atelier Santé Ville, donc je ne reviendrais pas dessus, poste qui sera financé à 50 % par l'Etat.

M. ROBERT : On revient à la cohérence qui a été évoquée donc il fallait d'abord signer le Contrat Local Santé maintenant on peut recruter pour aussi cadrer la mission. Pas de remarque ? C'est adopté. La 17 avec l'A.P.S.A..

M. BAVAY : Oui, la 17 avec l'A.P.S.A., c'est la continuité d'une action que nous avons déjà commencée avec le Secours Populaire Français. C'est-à-dire que la Communauté d'Agglomération s'est engagée à accompagner financièrement les associations qui s'engageaient dans la mise en place d'Adulte Relais Médiateur de Santé, donc deux sont déjà en place avec le Secours Populaire et là, l'A.P.S.A. qui est en relation en directe avec un public encore plus en difficulté que celui qui est rencontré par le Secours Populaire a fait le choix de nous accompagner dans cette problématique de la santé et de recruter un A.R.M.S., il s'agit donc de signer la convention qui nous permettra de prendre en charge, le reste à charge.

M. ROBERT : Pas de remarque, non ? Sa structure aussi la totalité de la proposition comme ça. C'est adopté. On change de sujet, on part dans les sports avec Jacques LARIVIERE, la 19.

M. LARIVIERE : Oui, Président, ce projet de délibération 19 qui concerne le plan piscine car l'agglomération souffre d'un très grand déficit de surface d'eau pour l'apprentissage de la natation surtout depuis la fermeture de la piscine de Lens et donc, il manque maintenant pour satisfaire à la normalité de 200 m<sup>2</sup> de surface d'eau pour 10 000 habitants, il manque 2 900 m<sup>2</sup> de plan d'eau et l'objectif de ce plan piscine est de permettre de favoriser l'apprentissage scolaire de la natation et avoir notre jeunesse, 100 % des jeunes qui puissent apprendre à nager pendant leur période scolaire. Egalement de développer la pratique sportive aquatique, la fermeture de la piscine de Lens, étant la

piscine à vocation sportive la plus importante du territoire, il est donc nécessaire de redévelopper cette pratique sportive aquatique et répondre aux besoins des habitants bien sûr en matière d'équipements sportifs. Voilà, donc ce plan piscine qui est un projet d'investissement de 25 millions d'euro H.T. sur 10 ans et a comme objectif d'obtenir 5 000 m<sup>2</sup> de plan d'eau sur le territoire. L'investissement correspondra entre 25 % et 33 % du prix H.T. des travaux uniquement des travaux destinés à la pratique de la natation et non pas de travaux à visée ludique. Egalement une aide à l'investissement dont on vient de parler, également une aide au fonctionnement avec une subvention de fonctionnement uniquement liée à l'accueil des scolaires, à cette subvention est prévue d'un 1,50 € par enfant. Les projets d'investissement pour les 10 années, donc en premier lieu, le plus important bien sûr, est la création d'un complexe nautique à vocation sportive à Lens, un complexe de 1 600 m<sup>2</sup> dont on reparlera après d'environ 35 millions d'euros H.T.. L'extension également de la piscine de Liévin avec la création d'un bassin d'apprentissage, la rénovation des autres piscines de la CALL qui datent toutes des années 1970 ont besoin d'énormément de rénovation et de mise aux normes. Donc, là en premier lieu, la piscine de Bully-les-Mines qui est en fin de vie et qui va avoir besoin d'importants travaux. Mais on va la réanimer, la rénovation, l'agrandissement ou création bien sûr d'une nouvelle piscine Avion, Harnes et Billy-Montigny et pour obtenir ces 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plan d'eau, la création éventuelle de deux nouvelles piscines municipales et deux villes se sont portées candidates jusqu'à présent, il s'agit de Mazingarbe et de Vimy.

M. ROBERT : Alors un complément par rapport à ce qu'évoquait Jacques parce qu'il y a beaucoup de critères qui ont été repris dans le plan piscine qui sont aussi le fruit de groupes de travail de plusieurs séances aussi là-dessus avec un cabinet qui nous a accompagnés. On a voulu aussi dans la mesure où on a un engagement structurant sur le territoire avec la mobilité, avec le Bus à Haut Niveau de Service ou avec la desserte bus, que les équipements soient positionnés à proximité de certaines lignes de transport, en tout cas permettre la facilité d'accès et pour les communes qui ne pourraient pas être desservies par le B.H.N.S. ou par un transport cadencé permettant la pratique de la natation, il y aura également un accompagnement en complément de l'aide au fonctionnement qui sera proposée pour les enfants notamment dans le cadre scolaire. Pour essayer d'être complet et cohérent sur le plan piscine, l'idéal c'est d'avoir des piscines positionnées ou développées le long des axes de transport, mais si elles ne le sont pas, de pouvoir accompagner et que ça ne soit pas un frein pour que les communes puissent proposer la pratique de la natation dans le cadre des activités scolaires. Y a-t-il des remarques, des questions ? Patrice pardon.

M. DELALEU : Simplement saluer l'initiative quand on connaît le nombre exponentiel de noyades par accident d'enfant qui a encore explosé depuis quelques mois donc c'est une excellente initiative.

M. ROBERT : Merci beaucoup, on va attendre qu'elle soit adoptée avant que ça ne soit une bonne initiative. Alain.

M. SZABO : Simplement le point qui a été souligné sur la nécessité en particulier pour les communes qui ne sont pas desservies par le B.H.N.S. de pouvoir disposer d'une politique de solidarité afin d'accompagner nos scolaires depuis nos écoles vers les équipements de desserte, je pense que c'est indispensable.

M. ROBERT : Ce n'est pas que le B.H.N.S., ça peut être aussi les lignes de bus qui permettraient une desserte dans le temps scolaire sur la matinée ou sur l'après-midi mais voilà, c'est regarder aussi ce type de disposition pour chacun puisse y avoir accès. Pas de demande de vote ? C'est adopté à l'unanimité ? Merci beaucoup. Et bien, on enchaîne Jacques avec la délibération n°20.

M. LARIVIERE : Oui, donc la délibération n°20 qui concerne la construction, on en parlait tout à l'heure du centre aquatique à Lens en remplacement de la piscine qui est fermée. Donc 5 complexes nautiques pour une surface de 2081 m<sup>2</sup> parlant d'un taux d'équipement recommandé pour penser à satisfaire les besoins d'un territoire, comme je l'avais dit tout à l'heure de 200 m<sup>2</sup> pour 10 000 habitants. Donc, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin conformément aux conclusions de son plan piscine souhaite accompagner la réalisation à Lens d'un centre aquatique structurant à vocation sportive dédiée à l'apprentissage de la natation et développement des clubs nautiques, la contribution de la Région est par ailleurs subordonnée à la dimension et au rayonnement communautaire de cet équipement. Afin de réaliser cet équipement, il est proposé de conclure sur la base d'un mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la ville de Lens à la CALL et donc pour obtenir les subventions régionales. Un marché global de performance conformément aux dispositions de l'article

L 2171-3 du Code de commande publique. Le marché sera passé selon la procédure de dialogue compétitif en application de l'article L 2124-4 du code de commande publique. Le choix en faveur d'un marché public global de performance et le recours au dialogue compétitif permettront d'assurer un très haut niveau de performance énergétique contribuant ainsi à la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'équipement. Donc cet équipement dont le coût est estimé à 35 M€ H.T. et hors aléas. Par ailleurs, il est prévu, en prestation supplémentaire éventuelle de réaliser une fosse à plongée d'une profondeur de 6 m dont le coût serait de 2,5 M€ H.T.. La durée prévisionnelle du MGP sera 180 mois maximum, tranche optionnelle comprise à compter de sa date de notification, mais une fois réalisé, l'équipement bien sûr sera géré par la Ville. La CALL contribuera au maximum à 33 % du coût éligible. L'objet de la délibération vise à autoriser la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lens et la CALL, valider le principe de la contribution financière de la CALL à hauteur de 33 % maximum du coût de réalisation subventionnable, fixer le montant de la prime attribuée aux candidats admis à participer aux dialogues et non retenus à l'issue de l'intégralité de la procédure à 190 000 € H.T., et autoriser le Président à signer le marché global de performance, également autoriser le Président à signer l'avenant pour le transfert du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la conception, la construction et l'exploitation technique d'un équipement nautique entre la Ville de Lens et la Communauté d'Agglomération. Voilà.

M. ROBERT : Merci beaucoup, un point important qui a été évoqué mais qui reprend dans le plan piscine, c'est qu'aussi dans le cadre des recherches de baisse des déperditions d'énergie dans l'ensemble des projets de piscine, il y a aussi cette notion qui sera regardé sur comment économiser les fluides mais en même temps les ressources pour pouvoir améliorer le bilan global des piscines et juste à titre d'information sur cette possibilité d'avoir un équipement de « vocation communautaire » même si ça reste un équipement municipal, il dépend aussi en partie et même en grande partie de la demande de la Région pour pouvoir apporter ses subventions et nous aurons en préambule de notre Conseil du mois de septembre la présence de Xavier BERTRAND qui viendra pendant une demi-heure, trois quart d'heure, sur différents sujets qui concerne la Région y compris peut-être la piscine devant les élus communautaires pour présenter, ou pour en tout cas avoir un échange sur les politiques régionales et leurs déclinaisons locales, donc là aussi sur ce sujet-là qui pourra faire partie de la discussion. Des remarques ? Non, c'est adopté. Merci beaucoup. On continue la 21, c'est Alain parce que Maryse est absente ce soir.

M. LHERBIER : Merci Président, il s'agit de la modification apportée à la délibération, ceci concernant la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qu'est le RIFSEEP. Il est proposé à l'Assemblée délibérante de modifier les modalités de mise en place du RIFSEEP au sein de la collectivité déterminée précédemment comme suit : en cas d'absence au titre des congés de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée, de grave maladie, la part IFSE (Indemnité de Fonctions Sujétions et d'Expertise) suivra le sort du traitement et vous retrouverez à l'index 6 les modalités et suppression de cet IFSE.

M. ROBERT : Merci beaucoup, on aménage là-aussi notre mode de fonctionnement. Pas de remarque ? C'est adopté. La 22, on poursuit Alain. Pardon, Christian je ne t'avais pas vu.

M. CHAMPIRE : On n'a pas eu le temps d'en parler en groupe mais pour Grenay, moi je m'abstiens parce que ce n'est pas ça qu'on a mis en place au niveau de notre personnel communal.

M. ROBERT : Donc on met au vote, c'est ça. Allez. Vote pour la délibération n°21.

M. CHAMPIRE : Non, vous faites ce que vous voulez.

M. ROBERT : Abstentions 4, vote contre, il n'y en a pas. Merci beaucoup, donc on enchaîne bien Alain sur la 22.

M. LHERBIER : Monsieur le Président, il s'agit de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Donc, un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activités dans les conditions fixées par l'article 3-1 pour une période maximum de 12 mois, ceci allant jusque 18 mois consécutifs avec un renouvellement inclus. Un besoin aussi saisonnier d'activité dans les conditions fixées à l'article 3-2 pour une période maximum de 6 mois et ceci sur une période consécutive de 12 mois et un renouvellement inclus.

M. ROBERT : Là aussi, on est obligé de passer ces délibérations pour pouvoir satisfaire nos augmentations d'activités et nos demandes aussi dans les parties saisonnières et remplacer nos personnels en congés bien mérités. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup et on continue Alain la 23.

M. LHERBIER : Donc, il s'agit de l'instauration d'un abattement de 15 % sur la base d'imposition sur la taxe sur le foncier bâti des commerces de moins de 400m<sup>2</sup>, non intégrés à un ensemble commercial. Cette mesure fiscale prend place dans la politique de la Communauté d'Agglomération, de développement et du soutien aux commerces de proximité, tel que définie par délibération du 18 décembre 2018, a reçu un avis favorable de la Commission. A savoir que l'instauration d'un abattement de 15 % sur la base d'imposition sur la taxe foncière et des propriétés bâties des magasins ou boutiques au sens de l'article 1498 du Code Général des impôts dont la surface principale est inférieure à 400 m<sup>2</sup> et qui ne sont pas intégrés dans un ensemble commercial.

M. ROBERT : Pas de remarque ? J'ai fait une erreur dans la présentation, ça aurait dû être Jean-Marie ALEXANDRE, tout le monde a vu la transversalité comme ça entre le Président de Commission et le Vice-Président aux Finances, tout va bien. La délibération a bien été rapportée. Pas de remarque ? Pas de demande de vote sur la 23 ? On passe la parole à Jean-Marie ALEXANDRE pour la 24.

M. ALEXANDRE : Oui, et bien la 24 c'est le complément d'objet direct de la 23 mais pour les surfaces de plus de 400 m<sup>2</sup>. Il vous est proposé puisque nous pouvons faire évoluer le coefficient de la taxe sur les activités commerciales s'agissant donc de surfaces plus importantes, actuellement nous avons un coefficient de 1.05, il est proposé de le porter à 1.10 à compter de 2020 afin de se rapprocher des coefficients qui sont appliqués dans d'autres communautés environnantes, c'est-à-dire Arras pour 1.15, Douai 1.2 et la CAHC 1.2, ce sera une augmentation de moins de 5 %, 4,80 % et une recette attendue de 120 000 €.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté ? Merci beaucoup. Donc, je vais laisser la présidence de séance à François LEMAIRE pour l'examen des comptes administratifs à partir de la délibération n°25.

M. LEMAIRE : Merci Président, et je vous rassure il n'y aura pas non plus de révolution durant votre courte absence. Je vais passer la parole à notre collègue, Jean-Marie ALEXANDRE pour la présentation de ces différents budgets.

M. ALEXANDRE : Merci Monsieur le Président, bon c'est une tradition à cette époque que de présenter le compte administratif 2018 et préciser que celui-ci a été examiné en Commission des Finances sous la présidence d'Alain LHERBIER et avec un rapport très complet que Hervé PLATEAU et Karine MELIN ont contribué à rendre compréhensible pour celles et ceux qui ont participé à cette Commission des Finances et ceci sous l'œil bienveillant mais ferme, je ne parlais pas de son œil mais de sa fermeté coutumière de Bertrand LOUCHART. Ceci pour dire que le compte administratif 2018 se caractérise essentiellement par le fait que le taux d'épargne net, c'est-à-dire la part des recettes de fonctionnement va être affectée à l'investissement après évidemment les dépenses de fonctionnement elles-mêmes et le remboursement du capital des emprunts et bien, ce taux d'épargne net est un peu supérieur à la moyenne nationale des Communautés d'Agglomération puisqu'il s'établit à 12 %. Ce résultat s'appuie sur une progression maîtrisée des dépenses 0,4 % entre 2017 et 2018. Je vous rappelle que pour 2019, la négociation dit Pacte de CAHORS nous enferme dans 1,5 % et les recettes de fonctionnement évoluent elles-mêmes aussi faiblement puisqu'elles augmentent de 0,7 % avec les dotations d'Etat qui sont en baisse bien que le Préfet nous écrive le contraire, en précisant à chaque fois qu'il y en a où ça baisse et il y en a où ça ne baisse pas mais il y en a rarement où ça monte. Donc, sur 900 communes et sur quelques intercommunalités quand on l'interroge plus solidement sur des exemples précis, il est bien en difficulté à ce sujet. Donc, nous sommes passés de 43,9 millions d'euros de dotation à 43,1 millions d'euros de dotation, ça fait quand même 0,8 million d'euros de baisse, ce qui n'est quand même pas insignifiant. Ceci indique que la situation de notre agglomération sur ces différents budgets est parfaitement maîtrisée. Nous avons une situation financière qui est saine, un endettement qui passe en-dessous de la barre des 100 millions d'euros entre fin 2017 et fin 2018, cette dette se situe à un niveau raisonnable puisque nous sommes en capacité de rembourser cette dette en 5 années. Il faut indiquer que nous empruntons généralement à

15 ans et le niveau de 5 ans est bien inférieur au niveau plafond fixé par la loi qui est de 12 années. Alors uniquement parce que j'aime bien l'anecdote, je m'y suis penché parce que c'est une ville repère, c'est celle de notre Premier Ministre et il y a eu récemment une intervention de la Chambre Régionale des Comptes et le titre de l'article qui précise la situation de la ville du Havre, indique que le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la dette passe de moins de 7 ans en 2011, ce qui était optimale à plus de 11 ans en 2017, c'est-à-dire 11,6 mois, 11 ans + 6 mois, ce qui rapproche la ville du seuil d'alerte qui se situe au-delà de 12 ans. On comprend pourquoi la barre est fixée à 12 ans. Donc, je le rappelle parce que c'est toujours intéressant d'entendre ceux qui nous gouvernent nous parler de la dette qu'on va laisser à nos enfants parce que la dette d'aujourd'hui c'est les impôts de demain etc... En ce qui nous concerne, nous sommes particulièrement conscients de cette difficulté à un tel point que nous avons rendu en quelques années et grâce à votre vigilance, à l'écoute pertinente des interventions des uns et des autres, quels que soient les bancs sur lesquels siègent les collègues dans cette assemblée et nous sommes aujourd'hui, disons, en capacité de financer tous les projets qui sont liés à notre Projet de Territoire et je pense qu'il n'était pas inintéressant de le souligner. Ce que l'on peut indiquer aussi c'est que nous avons une richesse qui est inférieure de 18 % à la moyenne nationale, ce qui rend encore plus intéressant la performance qui a été réalisée par nos services à qui je pense il faut rendre hommage et à notre Président Sylvain ROBERT qui au nom de notre Conseil a donné et avec notre approbation les orientations nécessaires. Je dois d'ailleurs souligner que la péréquation qui se faisait après la réforme sur la Taxe Professionnelle voulue par M. SARKOZY, disons, a des effets pervers puisque cette péréquation ne joue plus chez nous depuis fort longtemps mais maintenant, elle atteint l'Île de France, c'est encore plus intéressant parce que Paris Intramuros qui rassemble la plupart des sièges des sociétés bénéficie à plein de ce système et les départements de la région parisienne, d'Île de France n'en bénéficient pas davantage que nous, donc nous pouvons là-bas trouver des alliés peut-être momentanés pour plaider notre cause. S'agissant des budgets annexes et bien les emprunts sont contractés de manière cohérente et convenable. Nous avons des niveaux d'épargne brute qui arrivent à couvrir le remboursement de la dette et nous donne la capacité d'investir et s'agissant du budget crématorium, il est caractérisé par l'absence d'endettement et les investissements qui sont réalisés le sont à partir des excédents dégagés. Nous sommes donc dans une situation financière extrêmement saine. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, je pense qu'il serait, disons vraiment : « malveillant » que de ne pas voter avec enthousiasme ce compte administratif.

M. LEMAIRE : Merci, M. ALEXANDRE pour cette présentation et l'analyse que vous livrez de l'étude de ces différents budgets, compte administratif et compte de gestion qui sont soumis à votre approbation mes Chers Collègues, avez-vous des questions, des remarques avant que je ne les soumette au vote de l'assemblée ? Y a-t-il des remarques particulières ? Oui, M. CHAMPIRE.

M. CHAMPIRE : Oui, Jean-Marie, je suis navré mais on a peu d'enthousiasme par rapport à un budget qu'on n'a pas adopté et par rapport à des choix qui ne sont pas ceux que nous aurions faits même si bien entendu, que sur les bancs où nous sommes assis, nous sommes quand même entendus, donc évidemment nous voterons le compte administratif et le compte de gestion parce que c'est l'application et les services ont fait leur travail dans les règles qui ont été fixées mais nous ne partageons pas ton enthousiasme sur ce bilan parce que nous pensons que d'autres choix étaient possibles.

M. LEMAIRE : Bien, merci. C'est cohérent par rapport à votre position à l'occasion du vote des budgets. Y a-t-il d'autres prises de position ? Je peux soumettre donc ces budgets donc à savoir le budget principal et l'ensemble des budgets annexes à l'approbation au vote de notre assemblée. Donc, vous l'avez bien compris, Action Economique, Port Fluvial, Développement Numérique, Assainissement Eau, SPANC, Crématorium et bien évidemment le budget principal, à la fois le compte administratif et le compte de gestion. Que celles et ceux qui s'abstiennent le manifestent en levant la main, s'il vous plaît ? Il n'y a pas d'abstention. Que celles et ceux qui votent contre le manifestent en levant la main. Je peux donc considérer que c'est une unanimité pour ce budget et ses annexes, et bien mes Chers Collègues, je vous en remercie et je remercie notre Vice-Président en charge des Finances et les services bien évidemment comme Jean-Marie ALEXANDRE a pu les associer à nos remerciements. On va donc faire rentrer le Président, mettre fin à ce suspens intenable pour lui...Président, soyez rassuré, vous avez l'unanimité concernant le vote des compte administratif et compte de gestion sur le budget principal et de ses annexes et je vous laisse bien évidemment remercier nos services.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Alors merci déjà tous les élus pour la confiance qui est faite et merci à l'ensemble des services dans un contexte qui n'a pas été évident, je le sais avec les équipes d'Hervé PLATEAU depuis son arrivée de pouvoir organiser la gestion budgétaire et donc je voudrais remercier l'ensemble des équipes des agents qui se sont mobilisés, les élus qui ont porté ces sujets dans les commissions ou dans les différentes réunions de travail pour permettre à la collectivité de continuer à avancer, on l'a vu avec des projets, dans ce Conseil, dans les Conseils précédents, on porte une ambition pour notre territoire et il faut pouvoir l'assumer et donc la traduire en acte budgétaire. Donc merci à toutes et à tous d'y avoir contribué et d'avoir accompagné cette dynamique. Nous avons encore le budget supplémentaire, je crois ? L'affectation des résultats, donc vous avez fait jusqu'à la 26 et donc il reste 26 à 33 et c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Je pense qu'on peut les prendre en masse de 26 à 33 à partir du compte administratif, il s'agit pour nous de présenter pour chacun de ces budgets les affectations de résultat donc la 26 est la délibération, affectation de résultat au budget principal, en constatant évidemment les excédents qui sont donc reportés, vous en avez le détail. La 27, c'est l'affectation du résultat sur budget Annexe section Action Economique avec également l'indication au dos du détail de ces opérations. Délibération de même type pour le Budget Annexe Développement Numérique avec là des sommes qui sont moins importantes 1 380 000 € et 1 369 000 €, s'agissant de l'affectation du résultat 2018 du budget annexe au Port Fluvial là c'est 104 000 €, 389 000 € donc il s'agit du budget annexe Port Fluvial, pas de problème particulier et puis le budget annexe Eau Potable ne comporte pas non plus de difficultés par rapport aux excédents qui sont constatés et reportés. En ce qui concerne l'Assainissement, c'est la même punition et en ce qui concerne les Services Publics d'Assainissement non collectif et bien là ce sont les budgets qui sont encore plus modestes parce que ça concerne 115 463,09 €. Le Crématorium quant à lui permet de reporter en section d'investissement 1 641 291, 30 €

M. ROBERT : Merci beaucoup. On va mettre au vote, on considère que c'est la même procédure de vote pour l'ensemble des budgets si vous en êtes d'accord ? Oui. Alors sur les délibérations 26 à 33 vote pour ? Merci. Abstention ? Merci. Pas de vote contre ? Merci beaucoup. Les délibérations maintenant 34 à 41 c'est Thierry DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE : Donc, on groupe aussi la présentation, disons que d'entrée de jeu, cette présentation de budget supplémentaire n'est pas un élément déterminant de la vie financière de la Communauté d'Agglomération, quand on a pour objet de prendre en compte le résultat qu'on vient d'adopter, les comptes administratifs et le deuxième objet, c'est de tirer des conséquences de délibérations qui ont bien souvent été déjà adoptées. Donc dans la présentation groupée, peut-être une présentation consolidée des budgets, du budget principal, du budget Action Economique, du budget Développement Numérique et du budget Port Fluvial consolidé pour dire que ces budgets, ce budget consolidé entraîne une diminution du niveau de l'épargne brute prévisionnelle de 10.4 M€, montant prévisionnel prévu au budget primitif 2019, elle passe à 9.3 M€, mais là-aussi comme disait Jean-Marie il n'y a rien de dramatique puisque au 1<sup>er</sup> janvier 2019 après intégration des budgets supplémentaires, la capacité de désendettement reste en deçà du niveau plafond défini par la loi, qui a été rappelé tout à l'heure de 12 ans. Donc le budget supplémentaire intègre la reprise des résultats d'exercice 2018 qui sont affectés prioritairement au financement des investissements afin de limiter le recours à l'emprunt, en fait par cette écriture, on régularise des montants d'emprunts annoncés au budget quand on ne connaît pas encore le résultat des années précédentes, donc le résultat de l'année 2018 nous permet de réduire cette inscription comptable au budget principal. Donc, ça permet en fait de limiter la progression de la dette qui était initialement prévue à 30 M€ au budget primitif à 12 M€ après intégration du budget supplémentaire. Donc sur le budget principal et Action Economique, les investissements programmés sur la période 2019 à 2022 sont en augmentation de 9 M€ avec 5 M€ de recettes prévues, soit une progression nette de 4 M€. Les budgets supplémentaires des budgets annexes, Développement Numérique Port Fluvial présentent un suréquilibre de la section investissement permettant d'envisager de nouveaux investissements. Donc, ça c'était la présentation générale. Après, il y a les délibérations qui apparaissent donc, projet de délibération n°34 qui change les comptes sur la section de fonctionnement à hauteur de 1.6 M€ mais effectivement c'est la reprise d'opérations antérieures à hauteur de 1.212 M€ sur des restes à réaliser N-1, seulement 402 000 € de dépenses nouvelles ont été inscrites qui concernent des délibérations qu'on a votées par exemple des dépenses de personnel supplémentaire qu'on a pu évoquer dans le Contrat Local de Santé par exemple ou des dépenses qui permettent de réaliser le financement de postes communaux dans le cadre de l'ANRU. Sur la section d'investissement, 16.778 M€

d'investissement, ce qui ne veut pas dire qu'on inscrit 16 M€ d'investissement supplémentaire puisqu'en fait 13.7 M€ concernent l'exercice N-1, il y a globalement 3 M€ de dépenses nouvelles mais on en a aussi parlé en particulier de l'aide à la pierre, qui bénéficie d'une subvention, donc on a une écriture en dépenses et en recettes, et différents travaux évoqués lors de Conseils Communautaires. Sur la délibération n°35 qui concerne le budget action économique, section de fonctionnement 1.896 M€, investissement 18.851 M€, là-aussi essentiellement la reprise des exercices précédents avec une opération un peu particulière cette année à hauteur de 5.2 M€ qui reflète simplement des écritures comptables à savoir des immobilisations qu'on a fait passer du budget général au budget Action Economique. En ce qui concerne la délibération n°37 concernant le Port Fluvial, seul 104 000 € ont été inscrits en fonctionnement et 483 000 € en investissement, l'ensemble des détails sont dans le dossier. Sur le budget Eau Potable, le budget supplémentaire Eau Potable n'impacte pas la section de fonctionnement avec une épargne brute prévisionnelle maintenue au niveau primitif à hauteur de 3.7 M€. Les investissements programmés sur la période 2019-2022 puisqu'on travaille en A.P.C.P. 28 M€ sont ajustés à la marge à hauteur de 700 000 €. Donc là-aussi le budget permet de reprendre essentiellement le résultat de l'exercice 2018 qu'on vient d'adopter à hauteur de 2.7 M€. Concernant la délibération 39 sur le budget assainissement, pas de modification importante non plus du budget principal et là-aussi reprise des résultats de l'exercice 2018, ce qui permet de réduire l'appel à l'emprunt avec une variation de l'encours de dette qui passe de 6 M€ à 3.7M€. Sur la délibération 40 qui concerne le budget annexe Assainissement non collectif, l'excédent de 2018, 115 000 € est affecté à une campagne de vérification de la conformité des installations d'assainissement autonome. Obligations posées par la loi dans le cadre de la préservation des milieux naturels et là, c'est la seule écriture de ce budget supplémentaire. En ce qui concerne n°41 et la dernière concernant le Crématorium, le budget supplémentaire se traduit par une réduction du niveau d'épargne brute liée à l'inscription d'une dépense supplémentaire de fonctionnement à hauteur de 250 000 €, cette dépense supplémentaire n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire en raison de l'inscription d'une recette exceptionnelle qui correspond à une indemnité de sinistre d'un montant équivalent. Même opération, reprise de l'exercice 2018, 2.290 M € qui permet d'inscrire une provision pour travaux à hauteur de 1.5 M € et de supprimer l'appel à emprunt prévu au budget primitif de 2019. Voilà, Monsieur le Président, rapidement brochés les budgets supplémentaires.

M. ROBERT : Merci et là encore, vous voyez dans l'ensemble des budgets, des budgets qui évoluent et qui montrent aussi l'activité de notre collectivité. On procède à un vote global. Bruno, peut-être avant.

M. TRONI : Oui, simplement pour être cohérents par rapport au vote des budgets primitifs, on s'abstiendra sur l'ensemble des budgets supplémentaires et pendant que j'ai la parole, si on peut rajouter sur la motion quand on parle des élus du Groupe Communiste et rajouter Républicain s'il vous plaît.

M. ROBERT : D'accord, il n'y a pas de problème. Allez sur les délibérations qui ont été présentées sur les budgets supplémentaires, un vote identique pour l'ensemble des délibérations. Vote pour ? Merci. Abstention ? Si j'ai fait le bon compte, il n'y a pas de vote contre, c'est ça. C'est parfait. N'oubliez pas de signer les documents les uns, les autres avant de partir, être sûr que chacun y appose sa signature. Merci beaucoup. Bonne soirée et bonnes vacances. On se retrouve en septembre.